

COMMUNE DE BOGEVE (74250)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du PLU et élaboration du zonage d'assainissement volet eaux pluviales

Par arrêté en date du 10 juillet 2019, Monsieur le Maire de la commune de BOGEVE (74250) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement volet eaux pluviales arrêtés par le conseil municipal en date du 22 mai 2019,

A cet effet, Monsieur Georges CONSTANTIN, exerçant la profession de Directeur de Caisse de Dépôts retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera au siège de la mairie de BOGEVE, du lundi 02 septembre 2019 à 14h00 au samedi 05 octobre 2019 à 17H00, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le lundi de 14h00 à 18h30, le jeudi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 pour une durée de 31 jours.

Le commissaire enquêteur recevra **à la salle des Fêtes « La Stéphanoise »** de BOGEVE les :

- **vendredi 06 septembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **lundi 23 septembre 2019 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 05 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement volet eaux pluviales arrêtés pourront être consignées sur le registre d'enquête dédié et déposé au siège de la mairie de BOGEVE. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par voie postale à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, soit : Mairie de BOGEVE, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur – 7 Place de la Mairie – 74250 BOGEVE, ou par courrier électronique via les adresses mail dédiées uniquement :

Pour le projet de révision du PLU : pluenquetepublique@bogeve.fr

Pour le projet de zonage d'assainissement – volet eaux pluviales : assainisenquetepublique@bogevefr,

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Mairie de BOGEVE.